



AVIS PUBLIC PROMULGATION RÈGLEMENT 229-2011-19

Avis est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité :

- QUE le règlement 229-2011-19 modifiant le règlement de zonage 229-2011 dans le but d'assurer la concordance au règlement 180 de la MRC de Roussillon a été adopté par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Mathieu, le 9 mai 2017 à la séance ordinaire;
- QUE ce règlement a reçu l'approbation de la MRC de Roussillon, le 31 mai 2017;
- QUE ce règlement est entré en vigueur le 5 juin 2017, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Roussillon;
- QU'une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Saint-Mathieu, ce 21 juin 2017.

Louise Hébert
Directrice générale et secrétaire-trésorière